



Aéroports de Lyon : toutes les écoles éligibles traitées !

L'école Française Dolto à St Quentin-Fallavier insonorisée.

La réception des travaux d'insonorisation de l'Ecole Française Dolto à St Quentin-Fallavier a été effectuée le 14 novembre dernier. Le dossier, validé en commission du 6 février 2012, a bénéficié d'une aide à l'insonorisation d'environ 305 000 euros. Les travaux d'isolation acoustique ont été réalisés durant les vacances scolaires d'été 2012.

Toutes les écoles éligibles à l'aide à l'insonorisation ont ainsi été traitées. Aéroports de Lyon a pris en charge la gestion du dispositif de cette aide en 2003, prenant la relève de l'ADEME.

Depuis, le traitement des dossiers a été accéléré en capitalisant sur une gestion de proximité. Ainsi, 1063 logements et 3 écoles éligibles au sein des différents PGS (Plan de Gêne Sonore) ont bénéficié de ce dispositif, représentant notamment 12.2 millions d'euros d'aide aux travaux validés en CCAR (Commission Consultative d'Aide aux Riverains).

La TNSA (Taxe des Nuisances Sonores Aériennes) permet exclusivement de financer ce type de travaux et représente 1.6 millions par an en moyenne, soit environ 105 logements tous les ans et 1 école tous les 3 ans.

Aéroports de Lyon, en collaboration avec la mission Bruit du Ministère de l'Écologie a piloté des opérations groupées d'insonorisation, et l'expérimentation de diagnostics mixtes acoustique thermique en partenariat avec l'ADEME.

De même, unique en France, le service d'aide aux riverains a ciblé en 2011 l'ensemble des logements encore éligibles dont ceux situés dans la zone des 50 mètres. 259 logements ont été identifiés et une information proposée aux propriétaires sur la prise en charge des travaux d'insonorisation.

Pour en savoir plus :
www.lyonaeroports.com

VIENT DE PARAÎTRE

Rapports des campagnes de mesurage sonore post-Grenelle

À la suite des décisions prises lors du Grenelle de l'environnement, la DGAC a mis en œuvre le relèvement général de 300 mètres des altitudes d'arrivée des avions à destination de Paris-Orly, de Paris-Charles de Gaulle et de Paris-Le Bourget.

Deux campagnes de mesurage sonore ont été réalisées en neuf sites à l'ouest de Paris-Charles de Gaulle pendant deux périodes de configuration d'atterrissage face à l'Est, une avant relèvement et l'autre après relèvement des altitudes d'interception ILS intervenu le 17 novembre 2011.

Les résultats obtenus sont conformes aux prévisions de l'enquête publique menées par la DGAC en 2011 pour les communes situées à proximité des nouveaux points d'interception du plan de descente ILS (FAP).

Les résultats relevés divergent de ceux de l'enquête publique loin du FAP vers l'Ouest, essentiellement en raison d'une concentration des vols plus forte que prévue constatée à l'altitude d'interception ILS, engendrant ainsi une augmentation de la longueur du palier principalement en doublet nord. Ces profils de vol différents engendrent probablement un pilotage des avions moins favorable en termes d'émissions sonores du fait de la sortie anticipée des aérofreins et des trains d'atterrissage.

Cette modification des survols par rapport à ce qui avait été envisagé lors de la phase d'étude pourrait s'expliquer par la récente mise en service de ces relèvements. Après une nécessaire période d'adaptation du contrôle aérien en région parisienne, l'impact sonore relevé ici pourrait alors décroître.

Rapports consultables sur :
www.developpement-durable.gouv.fr

